

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

Technicien principal de 2^e classe

CONCOURS (1) Interne (1)

Externe (1)

EXAMEN (1) Troisième concours (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 14 avril 2022

à Châlons en - Champagne

Epreuve de rapport technique

Spécialité et/ou option : Prévention des risques, hygiène,
(le cas échéant uniquement) restauration

Numéro d'anonymat
Cadré réservé à
l'administration



9477565717

PARTIE

A

LAISSER EN BLANC

ET

A

RABATTRE

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Ville de Techniville
Service Prévention des risques

le 14/04/2022

RAPPORT TECHNIQUE

À l'attention du directeur du service Prévention des risques

Objet : Les perturbateurs endocriniens

On qualifie les perturbateurs endocriniens de substances chimiques naturelle ou artificielles qui viennent perturber ou dérégler le fonctionnement hormonal des organismes vivants. Ils sont à la fois néfastes pour l'environnement et surtout pour la santé humaine, puisqu'ils peuvent provoquer certains cancers et maladies. Selon une étude de l'IRSN de 2018, la moitié des Français considèrent que les risques liés à ces substances sont forts. Pourtant, les actions pour s'en protéger ou s'en prémunir sont loin d'être nombreuses et ambitieuses. À l'aube, probablement, d'un enjeu sanitaire majeur de ces futures décennies, il convient de mettre en place plusieurs actions dès maintenant. C'est pourquoi, ce rapport technique traite dans une première partie des cadres réglementaire en vigueur sur les perturbateurs endocriniens et leur présence dans notre environnement. Puis dans un second temps, ce rapport proposera la mise en place d'un plan d'actions communal visant à réduire ces perturbateurs

endocriniens dans les cantines et les crèches de la ville.

(I) Une réglementation restreinte, mais un phénomène d'ampleur.

A) Le cache réglementaire et les acteurs concernés.

En matière de prévention face aux perturbateurs endocriniens, la réglementation est peu étoffée. Que ce soit à l'échelle européenne ou nationale, aucun texte ne vient cacher une action dans le domaine. Néanmoins, plusieurs signaux identifient ces substances comme néfastes et risquant d'être une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution. Il faut dire aussi que les études permettant d'établir un lien clair entre une exposition à un perturbateur endocrinien et la survenue d'une maladie chez l'homme sont peu nombreuses. Peu autant, dès 2014, la France a été pionnière dans l'élaboration d'un dispositif de lutte contre les perturbateurs endocriniens, avec la mise en place d'une 1^{ère} stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE), qui en est aujourd'hui à sa deuxième version (SNPE2). Cette stratégie a vocation à réduire l'exposition de la population et de l'environnement aux perturbateurs endocriniens. En parallèle, des acteurs de l'environnement ont proposé la mise en place de chartes, dont l'une des plus connues, la charte : "Villes et

Tentatives « sans perturbateurs endocriniens » a été élaboré par le Réseau Environnement Santé. Plus de 200 collectivités l'ont déjà signé, au lieu de la mise en place d'un politique sans perturbateurs endocriniens est l'affaire de tous. En premier lieu, la collectivité par ses achats de fournitures, ses différentes activités (espaces verts, restaurations, écoles, etc...), mais aussi les industriels, par la création de biens possédant les substances. En soi, l'économie circulaire peut ainsi jouer un rôle dans cette réduction (moins produire, plus réemployer avec des matières non raffinées). Et enfin, la population au sens large qui, sans le savoir la plupart du temps, utilise ou se trouve exposée à ces perturbateurs endocriniens.

B) Une exposition importante de toute la population.

Les perturbateurs endocriniens nous entourent au quotidien. On en retrouve dans de nombreux biens de consommation de la vie courante (cosmétiques, alimentation, plastiques, ...) et dans différents milieux (air, sol et eau). Selon l'OMS en 2012, 800 substances sont soupçonnées d'être des perturbateurs endocriniens. On comprend ainsi aisément que de nombreuses activités professionnelles sont exposées, notamment les agents des collectivités qui travaillent dans l'entretien des espaces verts, le traitement des déchets, l'entretien des locaux, la restauration. Parmi les populations les plus exposées, il y a les enfants et les femmes enceintes, car les perturbateurs endocriniens peuvent avoir une incidence sur les déroulements gémellaires. Les milieux scolaires et de la petite enfance requièrent ainsi une attention toute particulière, comme celle de tous les individus qui sont exposés aux différents produits chimiques et biens de consommation courante qu'ils achètent et qui comportent des perturbateurs endocriniens, sans que l'exposition à ces substances ne soit clairement mentionnée.

Face à cet enjeu, la commune et la collectivité ont un rôle à jouer en tant que "modèles" dans la réduction et l'abandon de biens contenant des perturbateurs endocriniens. Pour y parvenir, il est proposé la mise en place d'un plan d'action, plus particulièrement

dans les cantines et les écoles de Technville.

II) La mise en place d'un programme d'actions : de la réflexion à la concrétisation sur le terrain.

A) La constitution d'une équipe projet.

Tendre vers une politique de diminution et de suppression des perturbateurs endocriniens ne pourra se faire sur un laps de temps court et sans l'attaché des différents services concernés de la collectivité. Il est ainsi proposé dans un premier temps de désigner un chef de projet au sein du service qui aura pour première mission de réaliser un diagnostic dans les cantines et écoles de la ville, pour identifier les biens et sources d'exposition à des perturbateurs endocriniens. Il s'occupe ainsi des services en charge de la sécurité, de la restauration et de la petite enfance qui sont regroupés au sein d'un groupe de travail. Les résultats de ce diagnostic sont compilés dans un rapport qui identifiera les problèmes et les usages les plus exposés. Les résultats seront également présentés aux élus municipaux qui constituent le comité de pilotage de ce projet.

B) La signature de la charte d'engagement.

Un marqueur fort permettant de montrer à la population l'engagement de Technville est la signature de la charte "Villes & Territoires "sans perturbateurs endocriniens"". La ville s'engage ainsi à mener ce plan d'actions et s'appuie sur un cadre articulé autour de quatre dispositions :

- * restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides ;
- * réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens et en interdire l'usage ;
- * favoriser l'information du plus grand nombre sur l'enjeu de ces perturbateurs endocriniens ;
- * mettre en place des critères d'éco-conditionnalité dans les contrats et les achats publics ;

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

Technicien principal de 2^e classe

CONCOURS (1) Interne (1)
Externe (1)
EXAMEN (1) Troisième concours (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 14 avril 2022

à Châlons-en-Champagne

Epreuve de rapport technique

Spécialité et/ou option : Privation des usages, hygiène, restauration
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat
Cadre réservé à
l'administration



9477565717

PARTIE

A

LAISSER EN BLANC

ET

A

RABATTRE

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.

OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

* Informer tous les ans les citoyens de l'avancement des engagements.

Ainsi, après signature de cette note, le groupe de travail emmené par le chef de projet aura des actions pertinentes et chiffrées découlant du diagnostic, qui permettront à court, moyen et long terme de réduire et d'exclure la présence de perturbateurs endocriniens dans les écoles et les crèches. Une des principales actions déjà identifiées porte sur la réduction de l'usage des plastiques, bien qu'il soit compliqué dans les cantines de tout changer d'un seul coup (les alternatives ne sont pas toujours adaptés et optimaux). Dans ces milieux où des personnes à risques sont présentes, la réduction ou l'utilisation de produits ménagers ^{différents} sera probablement à privilégier. La même information des services et agents, voire une formation à de nouveaux usages, à de nouvelles règles de commande, etc. Un plan d'information / formation devra être proposé par le groupe de travail, de même qu'un plan de communication externe pour informer et sensibiliser le public. On peut par exemple envisager une journée annuelle sur les perturbateurs endocriniens, la tenue de réunions avec les habitants (dans l'optique d'une démarche constructive du programme d'actions et d'information), la création d'un label propre à la commune (à l'image du label « zéro phyto »). Toutes les actions et propositions émanant du

groupe de travail seront présentés et soumis par le chef de projet au comité de pilotage, qui valideront et autoriseront leurs financements.

c) Une évaluation régulière.

Le plan d'action défini fixera un certain nombre d'objectifs à court, moyen ou long terme. Des indicateurs mesurables seront également proposés et compilés dans un tableau de bord pour en suivre l'avancement. Chaque année, le chef de projet exposera au comité de pilotage les actions menées, en cours et à venir et effectuera le bilan de l'avancement du plan d'action. Une information à destination des citoyens (cf. 5^e point de la charte "Villes et Territoires") sera menée. Elle passera notamment par le site internet de Techmville, son journal municipal ou encore des affichages dans les lieux concernés par la démarche. Les agents des services concernés seront eux aussi informés de l'avancement et des progrès de la démarche via une communication spécifique (newsletter internet, note de service, intranet, ...)

Sans en attendre un cadre réglementaire et législatif, la commune peut d'ores et déjà simplifier, à son niveau, dans des démarches intersectorielles pour les années et générations futures.

Ce cadre permet aussi une souplesse et une créativité intéressante dans les actions à mettre en place. L'anticipation et aussi un climat bienveillant à des évolutions en douceur, concertées et choisies, plutôt qu'imposées et non comprises.

